

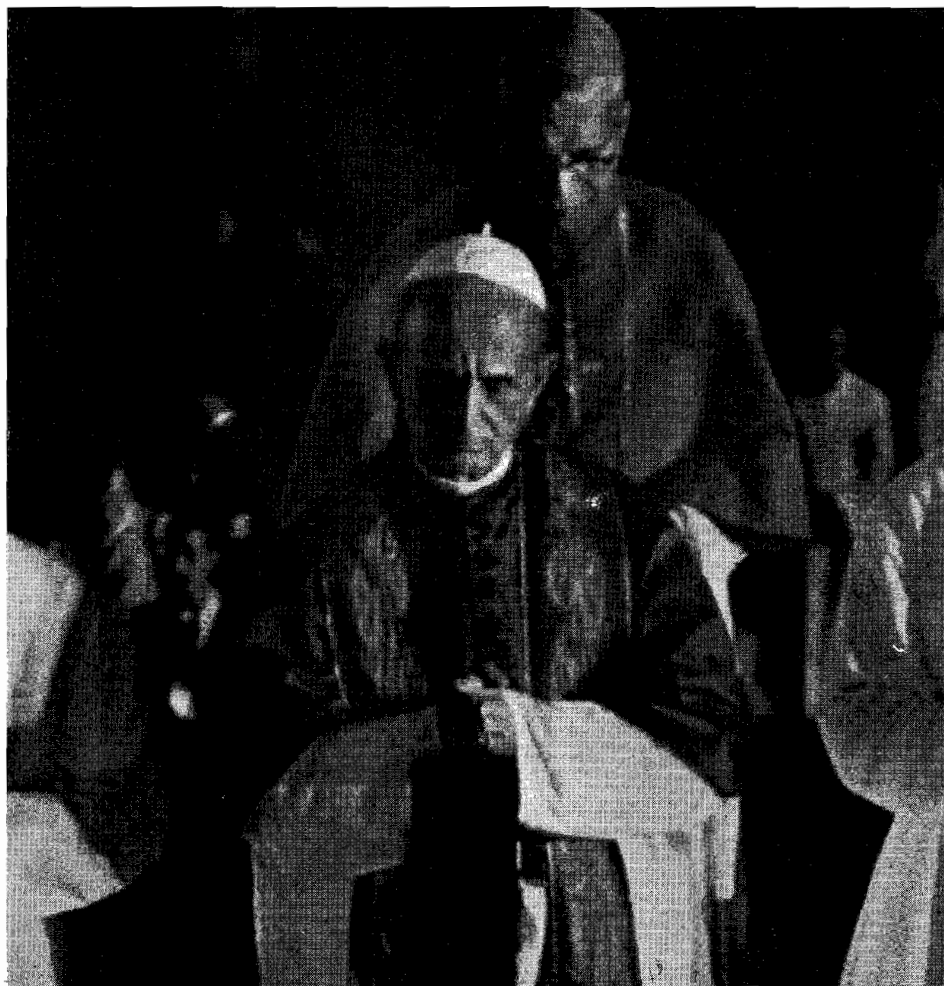
18<sup>ème</sup> année N° 1 20 pages

# bulletin européen

TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME

Rome - Janvier 1965

FONDATEUR: CONSTANTIN DRAGAN



La Via Crucis de S.S. Paul VI à Bombay, pendant son voyage en Inde, au mois de décembre dernier.

## Articles parus dans le

## "Bulletin Européen" en 1964

<i>Auteurs</i>	<i>Titres</i>	<i>N.ºs</i>
A. G.	- S. S. Paul VI en Terre Sainte . . . . .	1
	- Toujours à propos de force multilatérale . . . . .	2
	- L'Espagne et l'Europe. . . . .	6/7
	- Georges Uscatescu auteur des « Prophètes de l'Europe » lauréat du « Prix A. V. Giardini » . . . . .	
BEDDINGTON-BEHRENS (Sir Edward)	- Quelques remarques... (la Conférence du Mouvement Européen à Bruxelles) . . . . .	2
BIGGS-DAVISON (John) M.P.	- Grande-Bretagne et Grande Europe . . . . .	11
COUSINS W. H.	- L'Angleterre au carrefour. . . . .	3
DE LEVA (Fiurlena)	- Sur la voie de l'intégration politique . . . . .	3
DUQUESNE de la VINELLE	- Quelques points importants du développement économique du MEC . . . . .	4
DEL VECCHIO (Giorgio)	- De Burlamaqui à J.-J. Rousseau . . . . .	4
	- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans la Révolution française (I) . . . . .	10
	(II) 11	
	(III) 12	
DUKER (Peter G.)	- « H-Box » de la paix . . . . .	11
GINI A. Jr.	- De Gaulle et la « réalité » du monde . . . . .	2
	- Les ambassadeurs de l'idée européenne . . . . .	3
HALLSTEIN (Walter)	- Discours prononcé à la séance inaugurale des VII Etats Généraux des Communes d'Europe . . . . .	12
MANZATTI J. N.	- Portrait du citoyen européen . . . . .	4
	- En feuilletant les livres . . . . .	8/9
POMIAN (John)	- Les relations économiques avec les Pays de l'Europe de l'Est . . . . .	2
RASLOVLEFF (Michel)	- Les leçons du passé et le choix des anglo-saxons. . . . .	10
RATAZZI (Peter)	- La Vierge de Folleville . . . . .	2
	- Les monstres turco-italiens de Bomarzo . . . . .	5
ROMAN (Horia)	- Le responsable . . . . .	2
	- Eminescu . . . . .	8/9
	- Qui sera le prochain hérétique? . . . . .	11
S. V.	- L'Europe acéphale - De Gaulle, le premier européen? . . . . .	5
	- Un peuple latin perdu dans un océan de slaves. . . . .	6/7
	- La IIIe session du Concile Vatican II . . . . .	10
TALLACK G. H.	- Une Europe « convenable » aux britanniques . . . . .	6/7
USCATESCU (Georges)	- Discours prononcé à l'occasion de la remise du prix « Alfonso Vittorio Giardini » . . . . .	12
WEYDERT (Jean)	- La Communauté Economique Européenne et l'Amérique Latine . . . . .	1

*Un Européiste élu Président de la République Italienne*

# GIUSEPPE SARAGAT

“ .. le meilleur homme élu dans les plus mauvaises conditions .. ”

...Tel est du moins le commentaire du quotidien londonien « Daily Telegraph » à propos de l'élection du nouveau Président de la République Italienne.

On sait, en effet, que ce n'est qu'au 21ème scrutin, après des débats qui se sont prolongés du 16 au 29 décembre, que le Parlement italien a finalement élu son Ve Président de la République, non sans avoir officiellement requis l'appui du parti communiste, le parti majoritaire, la Démocratie Chrétienne, ayant présenté trois candidats, MM. G. Leone, A. Fanfani et Pastore dont le mieux agréé, M. Giovanni Leone, ne parvint cependant pas à recueillir, au cours de 20 scrutins, le suffrage nécessaire de 482 voix.

Il ne nous appartient pas de commenter ici les divisions qui font la faiblesse du parti de majorité du Parlement Italien, depuis que l'un de ses dirigeants, M. Amintore Fanfani, a opéré la fameuse « ouverture à gauche ». Que l'actuel secrétaire du parti DC, M. Rumor, ait à affronter des difficultés si graves qu'elles entraînent les perspectives les moins encourageantes, est un problème de politique intérieure italienne dont on veut espérer qu'il finira néanmoins par être résolu grâce au bon sens d'un pays depuis si longtemps civilisé qu'il est permis de croire qu'il saura sauvegarder envers et contre tous les libertés et les garanties du régime démocratique.

Réjouissons-nous, du moins, du point de vue européen, que le Parlement italien ait fini par élire — soit de la « pire façon » — le « meilleur homme ». Au Président Antonio Segni, grand et



sincère européen auquel le « Bulletin Européen » tient à rendre hommage dans les tristes circonstances qui lui ont imposé pour raisons de santé d'interrompre un septennat que ses hautes vertus promettaient de rendre fécond, succède heureusement un autre partisan convaincu de l'Européisme. Depuis plus d'un an ministre des affaires étrangères italien, le socialiste Saragat a donné maintes preuves de son attachement à la cause européenne. Récemment encore, au début de décembre 1964, lors de la visite à Rome du ministre des affaires étrangères d'Allemagne occidentale, M. Gerhard Schroeder, grande partie des entretiens Saragat-Schroeder avaient été consacrés aux questions européennes. Les deux ministres avaient examiné et discuté à fond les propositions formulées par leurs deux gouvernements pour l'unification poli-

tique de l'Europe. Entre le « Plan Erhard » et le « Plan Saragat » on avait constaté un certain parallélisme. En tout cas, chacun sait que M. Giuseppe Saragat tient tout particulièrement à la réalisation d'un projet concret: l'élection du Parlement Européen au suffrage universel. Il est permis de douter de l'opportunité d'une initiative qui ouvrirait aux communistes les portes de l'organisme communautaire, contrairement à ce que pourraient souhaiter plusieurs Pays de la Communauté, notamment l'actuel gouvernement français et le gouvernement de Bonn. Il n'en reste pas moins que M. Saragat nouveau Président de la République Italienne, jouit en Europe d'une estime unanime, et d'une solide réputation de partisan convaincu de l'unité européenne et de l'Alliance Atlantique. Dans le message qu'il a prononcé le jour où il a pris possession de sa haute charge, M. Giuseppe Saragat n'a pas manqué de confirmer ces convictions, au nom d'un idéal de paix dans la liberté avec désarmement progressif et contrôlé, et en affirmant la fidélité du gouvernement à l'Eglise catholique, à la famille « ressort fondamental de la civilisation » et à la « résistance » libérale et démocratique, aspirant, au-dessus des divisions de parti à l'union de tous les adversaires de la tyrannie et de l'oppression.

L'Europe peut donc considérer à juste titre qu'elle a un ami de plus à la tête du gouvernement, d'un des Pays qui ont été, et doivent continuer d'être, les artisans de sa grandeur.

A. G.

“Avec un sourire encore jeune sur son portrait d'homme ...”

# ALDOUS HUXLEY

VU par Manlio MISEROCCHI

Quelques mois avant sa mort, voyant brûler à Hollywood tout ce qu'il avait possédé ici-bas, Aldous Huxley eut, nous dit Manlio Miserocchi, cette réflexion désabusée: «Voilà ma vie en cendres...». Mais son oeuvre reste et Miserocchi nous dit pourquoi il s'étonne qu'elle n'ait pas été mieux comprise et appréciée par ceux-mêmes qui prétendent défendre les valeurs authentiques de l'esprit et de la culture en une époque menacée par tous les matérialismes.

Deux jours après la tragédie de Dallas, en novembre 1963, presque inaperçue est passée la mort d'Aldous Huxley, écrivain singulier dont quelques souvenirs aident à caractériser ce que fut la substance de ses rapports humains.

Je le rencontrai, la première fois, en janvier, à Liverpool. Après un tour au bord de la mer d'Irlande, glacée comme le pôle, le consul d'Italie nous emmena chez lui, un cottage si bien enterré dans la neige que nous dûmes entrer par les fenêtres des mansardes, au grand amusement d'Huxley qui dut faire des acrobaties à cause de ses longues jambes.

Il faut croire que pour les Anglais la Grande Bretagne n'est pas un pays froid car, en l'absence de chauffage central, ils complètent l'illusoire chaleur des poêles à penny au moyen d'un feu artificiel de flammes de papier rouge, mues par un petit moteur électrique. Aussi Huxley fut-il heureux de se chauffer devant un feu de vrai bois en mangeant un bon plat à l'italienne.

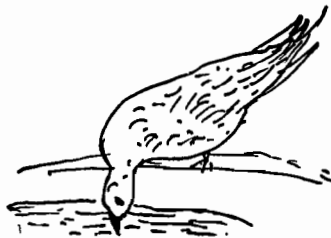
Il aimait l'Italie et parlait avec circonspection en bon italien, ayant fait de longs séjours dans le pays et épousé en secondes noces une musicienne italienne.

Ce fut à cette rencontre de Liverpool qu'il dit du mal de l'urbanisme britannique, citant à ce propos D. H. Lawrence avec qui il avait échangé une correspondance qu'il avait publiée.

Lawrence est célèbre pour «L'amant de Lady Chatterley» et non pour un autre de ses livres où il fait l'éloge de l'Italie. Huxley en cita quelques passages. Le vrai drame de l'Angleterre est d'avoir construit dans un merveilleux paysage des villages miniers devenus des villes lugubres. Londres en est un exemple. Incapables d'assurer le développement urbanistique de l'agglomération, ils ont dû construire artificiellement la City. Il n'y a pas une grande Nottingham comme il y a une petite Sienne, une vraie ville, dont tous les citoyens sont liés à la Commune.

Lawrence et Huxley se battaient pour la civilisation de la Renaissance italienne qui s'était propagée de Florence en Europe sans franchir la Manche en raison de ce même prohibitionisme qui fait de l'Angleterre le seul Pays qui n'ait pas adopté le droit romain.

Ces exigences classiques amenèrent les deux amis en Toscane et, Huxley, plus particulièrement à Florence, qu'il préférait parce que là tout est fait pour l'homme, tandis qu'à Rome tout est fait pour les dieux.



À Florence, parmi différents cercles, il trouva celui que Berenson avait réservé aux élus de sa Villa «I Tatti». C'est là — qu'au dire de Berenson — Huxley apprit comment la poésie doit aboutir aux arts figuratifs, et particulièrement à la peinture, restant en permanence sous les yeux, susceptible d'interprétations continues qui, d'esthétiques, deviennent critique littéraire.

Tout comme Berenson, Huxley détestait les dandies intellectuels qui arborent leur idée minuscule avec arrogance, comme une fleur voyante à la boutonnière.

Ils étaient tous deux d'avis qu'il ne faut accorder aucune considération aux gens d'esprit. Rien de plus stupide que de dire des sottises de façon spirituelle. Durant ses séjours, Huxley ne se rappelait pas avoir rencontré Oietti.

Si Florence était la ville qui convenait à un esprit tel qu'Huxley, on pourrait s'étonner qu'il se fût fixé à Hollywood, si l'on oubliait que la radioactivité de la Californie était propice à ses yeux convalescents. Il ne pouvait pas, par amour du pays natal, compromettre avec la grisaille et les brouillards de Londres sa vie miraculeusement retrouvée.

Il s'habitua à Hollywood bien que l'endroit fût aussi irrationnel que la vieille Angleterre. Hollywood n'est pas une ville, c'est une adresse postale. Un ensemble de villas éloignées les unes

des autres en vertu du mythe « little home » d'un individualisme anachronique, compréhensible tout au plus jusqu'au siècle dernier, quand chacun pouvait se croire l'habitant d'un cottage, maître d'un jardin, alors qu'en fait l'homme est devenu l'oiseau des villes auxquelles le relie son auto. On croit vivre à la campagne, mais on y va seulement dormir et, malgré l'inconfort de ce faux urbanisme, on s'obstine à jouer les pseudo-habitants de villas splendidement isolées.

Mais quelque chose avait changé, même pour Huxley. Outre le soleil et les couleurs, ce qui l'attirait en Californie, c'étaient les côtes du Pacifique tournées vers les îles d'Extrême-Orient, et une certaine spontanéité de la vie sur ce continent jeune, exempt de préjugés et de culture. Hollywood est un défi à New York, cette monstrueuse agglomération de 9 millions d'hommes où l'on se sent désespérément seul.

Huxley aimait les centres universitaires clos comme des citadelles, chastes séminaires d'étude et de sport, d'où sortaient les savants de vingt-six ans prêts aux découvertes aventureuses et les ingénieurs des ponts suspendus sur les baies ou entre les gratte-ciel, l'élite, en somme, de ce colossal village de 150 millions de blancs et 15 millions de peaux-rouges, nègres et jaunes, exposés en bloc à la contagion d'une Europe freudienne contre laquelle les beat-niks élevaient les invectives de leur poésie anarchique.

Il y avait du matériel en abondance pour les enquêtes d'un homme comme Aldous Huxley. Interrompues à cause de ses yeux les études scientifiques auxquelles il s'était consacré, la méthodologie fit brèche, pendant la cécité, dans l'esprit de l'adolescent qui devenait adulte en apprenant à lire en Braille, période durant laquelle il écrivit son premier roman.

Ayant retrouvé la vue, il perfectionna ses études à l'Université d'Oxford. L'enfant est le père de l'homme et Huxley savait déjà assez de pédagogie

pour se livrer aux plus sévères analyses des mouvements de l'esprit.

Evincés les vieux attrape-nigauds tels que « l'attrait du vice » ou l'aphorisme wildien « mieux vaut perdre la vertu que la réputation », il trouva en Amérique un champ d'observation fertile là où les découvertes scientifiques qu'on enlevait peu à peu à l'homme le sentiment de sa mesure réelle, en l'enivrant d'une puissance illusoire. Là-dessus il avait été mis sur le qui-vive par Baudelaire qui condamnait, un demi-siècle plus tôt, les idées américaines sur le progrès, le mécanisme, la perfectibilité et le dollar. Il préférait le beau à l'utile hérésie. Il était donc un impur. Le tournant constant de l'esprit plaçait Baudelaire en situation critique en face de certains mouvements de rues qui ne représentaient pas, pour lui, l'exaltation d'idées nouvelles, mais bien l'arrivée des incompetents aux postes de commande. En dénigrant les bassesses et les envies mesquines qui deviennent haine de la beauté et de l'art, le français dénonçait déjà les tendances confuses et absurdes qui, à l'heure actuelle, sanctionnées par certaine critique, se propagent pour créer désordre et confusion.

Du lyrisme de sa poétique, Baudelaire ne pouvait tirer les lois d'un catéchisme. C'est ce que fit Huxley. Baudelaire était un grand poète, mais il n'était pas philosophe, Huxley, oui. Il le devint à travers un esthétisme de romancier qui en fit un essayiste dans le cycle évolutif où l'écrivain se meut. Huxley n'a pas l'intransigeance d'un Eliot dont les critiques historiques et politiques sont dirigées par une logique puritaine et inexorable. A son transfert en Amérique Huxley opposa la leçon de son voyage aux Indes. Deux mondes opposés. Huxley n'est pas le touriste mondain qui se prélassait à Bombay dans le luxe du Taj-Mahal, cet hôtel mi-musée d'histoire naturelle et mi-pavillon d'exposition universelle; il écarte le provisoire pour assimiler la raison de cette non-violence, racine de la philosophie indienne qui,

avec Gandhi, porta le pays à son indépendance.

Huxley pose le dilemme entre l'infini de l'esprit et le fini de notre nature terrestre. En dénonçant la liberté menacée, l'individu condamné à prostituer sa personnalité, il exhorte à réhabiliter l'homme moral dans les termes positifs des exigences de la société moderne.

Voilà donc un retour à Baudelaire en ce qui regarde l'esthétisme qui devient moralisme là où la douleur est l'unique moyen indispensable de purification de nos erreurs. Autant dire souffrance positive et refuge dans la religion. Concept repris par Huxley dans l'anatomie de l'angoisse, complétant Kafka et Freud. Aux manies, aux cauchemars, aux obsessions, aux angoisses de la persécution, on oppose les calmants, les cliniques de luxe, les traités de psychanalyse, les maisons de santé. Ce qui n'abolit pas égoïsme, cruautés mentales, divorces, crimes, ou suicides. Huxley comprend pourquoi les jeunes — et non seulement en Amérique — fument la marijuana ou s'adonnent au stupéfiant, en quête d'un paradis artificiel pour remplacer l'autre, détruit par ceux qui voient dans la science une machine automatique productrice de choses heureuses, incapables au contraire de procurer la félicité.

Autre motif d'alarme, pour Huxley, la faim dans le monde. C'est pourquoi il avait participé au Congrès de la FAO, l'été dernier.

Qualité ou quantité? Limiter scientifiquement la procréation? Ou nourrir artificiellement des milliards d'hommes en augmentation continue, parmi lesquels il y a trois jaunes sur cinq individus? Parce que la haine entre les hommes naît du combat pour une vie meilleure, étudions ce problème menaçant qu'est la procréation, sans hypocrisies démagogiques.

Ce qui augmente la possibilité d'un humanisme laïque progressif, compatible avec un humanisme chrétien. L'évolution n'exclut pas la création et c'est un Jésus-ite, Pierre Teilhard de Chardin, qui prêchait au même moment,

en Amérique, un progrès contrôlé, limité par quelques réserves, pour ne pas abandonner aux spéculations de la gauche des sujets d'une aussi vitale importance.

On en vient à suspecter qu'ils sont de mauvaise foi ceux qui accusent Huxley d'avoir fondé une secte religieuse en contraste avec les dogmes de l'Eglise. Sceptique, mais non pessimiste, fêru de certains systèmes sociologiques, Huxley voulait fonder une nouvelle colonie pour les expérimenter. Question de pragmatisme, non de foi.

Il voulait entonner le cantique franciscain des créatures sur le Mont des Béatitudes, et il a dû s'arrêter au pied d'un Tabor où il n'arriva pas, au bord de la Mer Morte. La faucheuse l'a surpris. Où, plutôt, c'est nous qui avons été surpris. Arbre de haut fût, ses pupilles opaques comme deux perles grises lui donnaient l'air d'un voyant, avec un sourire encore jeune sur son portrait d'homme. L'homme de la fleur à la bouche. Seuls, sa femme et lui savaient qu'il avait un cancer.

L'été dernier, il me parla du grand incendie qui avait détruit sa maison à Hollywood. Mais lui, déjà sur l'autre rive, n'avait qu'un regard détaché pour la fournaise où disparaissaient son foyer, ses livres, ses manuscrits, les lettres de ses amis, où se consumait ce qui avait été l'homme Huxley, comme dans les crémations de la sagesse hindoue. Avec la même détachement, il s'était laissé interviewer par la TV, assailli par ces questions auxquelles une vie ne suffirait pas à répondre et qui ne laissent que le temps de lancer un mot d'esprit, lui qui haïssait les mots d'esprit.

Certes, il y a des hommes plus illustres dans les découvertes de la science qu'en littérature. La poésie n'a pas encore pénétré dans la science et difficile est le langage des problèmes à systèmes théosophiques en contraste avec l'apport fondamental du progrès moderne, qui, tel qu'il est, nous déshumanise parce que l'univers qui est en nous consume le progrès en l'utilisant.

## SALVADOR DE MADARIAGA

Président - Fondateur du  
COLLÈGE D'EUROPE

Lors de l'ouverture de la quinzième année académique du Collège d'Europe, le 5 octobre, à Bruges, Don Salvador de Madariaga, président du Conseil d'administration de cet institut, depuis sa fondation, rendit public sa décision de quitter cette présidence. C'est lui, en effet qui, en 1958, avec le Père Verleye eut le premier l'idée de fonder le Collège d'Europe à Bruges. L'originalité même de la formule (vie collégiale comme à Oxford) porte la marque d'un homme dont la destinée fut exceptionnelle.

Né en 1886 à la Corogne, il entra à Paris à l'Ecole Polytechnique et mena de front une brillante carrière d'ingénieur, de diplomate et d'écrivain. Entré en 1921 au secrétariat de la Société des Nations il devint spécialiste des questions du Désarmement. En 1921 il fut nommé Ambassadeur d'Espagne à Washington puis à Paris. Son influence à Genève était des plus importantes lorsque la guerre civile éclata dans son pays en 1936. De tout son pouvoir il défendit la cause de l'unité nationale. Exilé à Oxford il enseigna la littérature espagnole et publia de nombreux ouvrages philosophiques, politiques, littéraires. Ses tournées de conférences sont célèbres car outre sa langue maternelle il s'exprime indifféremment en français, anglais et allemand. En 1964, M. de Madariaga reçut le prix Europa.

Au nom du Conseil d'administration, Monsieur Jean Dripler remercia avec émotion Don Salvador pour l'oeuvre qu'il avait accomplie à Bruges. Monsieur Pierre Vandamme, bourgmestre de Bruges, proclama solennellement M. de Madariaga citoyen d'honneur de sa ville.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du Collège d'Europe réuni à Bruxelles le 8 octobre, décida à l'unanimité que Don Salvador resterait à vie Président-Fondateur. Sur les conseils mêmes de Don Salvador, le Conseil d'administration s'adressa à Monsieur Jean REY, ancien ministre des Affaires Economiques, depuis janvier 1948 Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, qui accepta cette présidence.

Huxley comprenait donc qu'il est inutile de jouer aux échecs avec un robot doté d'un parfait cerveau mécanique, en sachant

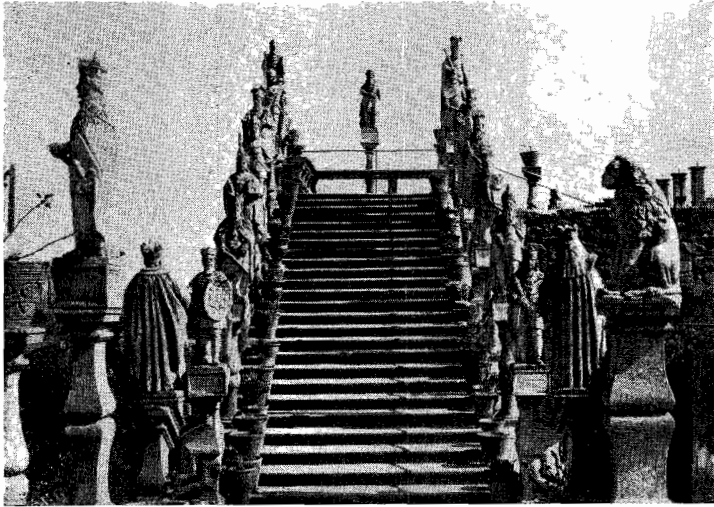
au départ qu'on va perdre la partie.

Après l'inflation de Prix Nobel dont on nous a submergé depuis Camus et Compagnie, on est d'autant plus étonné que le Jury de Stockholm n'ait pas pensé à Huxley dont le style élégant et mordant a si bien attaqué les mensonges et les fausses valeurs corruptrices du monde, dans la vision prophétique d'une humanité meilleure.



L'EUROPE INCONNUE de PETER RATAZZI

# PORTUGAL CHEVALERESQUE



Couronne en tête et sceptre à la main, les chefs des maisons royales de Bourgogne, Aviz et Bragance, sur l'Escalier des Rois de Castelo Branco

Fatima, l'Estoril, Oporto, sont des noms bien connus de tous ceux qui s'intéressent au Portugal. Quelques touristes, maintenant, ont entendu parler de la byronienne Sontra, de Quelz ou de Thomar des Chevaliers de la Mer. Le Monastère de Batalha, les murailles d'Obidos et la plage de Nazare évoquent aussitôt des images connues. Des voyageurs plus audacieux encore, ont exploré les champs de Trás-os-Montes, vu les amandiers en fleurs d'Algarve ou ont cheminé parmi les fleurs d'un été à Alentejo. Par contraste, la province située à l'est, la Beira Baixa, touchant l'Espagne, reste largement inexplorée.

C'est une contrée rocheuse, terre brûlée en Juillet et glacée en hiver, quand les rivières scintillantes forment des colonnades de cristal. Dans une compétition des villages le plus typiquement

portugais, le choix pourrait revenir à la Beira Baixa. Là, des fumées s'élèvent lentement dans le ciel, au dessus de villages granitiques.

## Armoiries de pierre

Beaucoup de ces maisons portent des écussons de pierre. C'était les demeures d'une petite noblesse belliqueuse, ruinée par les incursions arabes et castillanes. De nombreux piloris rappellent encore ces épisodes du passé, les étables vidées et le grain brûlé. Des jeunes filles filent encore la laine et ont y voit encore des paysans rassembler leurs hommes en sonnand du cor.

Beira Baixa est une province de bergers et de centenaires, d'ermites et de botanistes, d'histoires superstitieuses d'âmes perdues errant dans la lande, et

de filles mauresques endormies au creux des sources profondes. Des perdrix hantent ces lieux, des ours et des loups s'enfoncent profondément à l'intérieur des terres. Sur ces collines embaumées par la bruyère épaisse, plane le souvenir de Cabral, explorateur du Brésil, empire de la Sainte-Croix.

La ville la plus importante de Beira Baixa est Castelo Branco à environ 300 km de Lisbonne. Une ligne de chemin de fer, assez lente, joint, à l'occasion, cette province à la capitale cosmopolite d'un portugal plus raffiné.

A l'est d'Abrantes, des chèvres et des poules, grattent le sol rocailleux. De vieilles femmes encapuchonnées habillées de noir, gardent des passages à niveau primitifs, agitent un drapeau vert sous le nez du mécanicien. Le train continue sa marche en avant dans le passé.

Le décor et l'atmosphère sont fin de siècle, pré-républicains. La contrée ici, est bordée au sud par le Tage, qui roule à travers la carapace pierreuse de l'énorme Portas de Rodam jusqu'en Espagne. Au nord-ouest on peut voir une hauteur couronnée par les ruines d'un château. Sous cette colline, qui regarde vers la frontière espagnole, s'étend la ville-marché de cette région.

## Roman et Visigoths

Les environs de Castelo Branco sont intéressants. La ville d'eau de Monfortinho offre un beau point de vue à travers les terres rudes et les champs de Beira Baixa. De pittoresques ruines à Segura rappellent des aventures du temps jadis. Le passé roman-visigoth revit avec les ramparts et les vestiges d'Égitania, brûlée et anéantie, contemporaine de Idanha-a-Velha.

La Tête de Moine et la Pierre Branlante présentent deux singularités géologiques dans les environs. Situé sur une éminence schisteuse, se trouve Penamacor, associé dans l'histoire à un personnage très discuté qui ressemblait à un roi détrôné du Portugal. Il tint là une cour quasi royale comme Roi de Penamacor jusqu'à ce que l'occupant espagnol l'eût envoyé aux galères.

Ayant reçu sa Charte au 13ème siècle, aujourd'hui garnison, la ville de Castelo Branco fut élevée au titre de cité en 1771 par l'homme d'Etat Pombal. C'est une agglomération de demeures décrépies, de sombres cafés, avec quelques maisons décentes et des édifices publics de date plus récente. Parmi d'autres monuments de valeur, on peut noter le le Palais des Ordazes avec de belles décorations intérieures le Belvédère et sa pergola, des caves à vin et des greniers, une longue terrasse supportée par une arcade et l'ermitage de Nossa Senhora de Mercules.

Castelo Branco possède une curiosité unique au Portugal, le merveilleux jardin de l'ancien Evêché avec l'Escadorio dos Reis, l'Escalier des Rois. Cette étonnante enceinte publique est due à un prélat artiste Nuno de Noronha, évêque de Guarda et Viseu. L'entrée décorée de riches « azulejos », les jardins à l'italienne avec des sculptures de la Reine Isabelle et du Prince Henri le Navigateur, les signes du zodiaque, des chérubins sculptés, les vertus cardinales et les quatre saisons.

#### Couronnes de dauphins

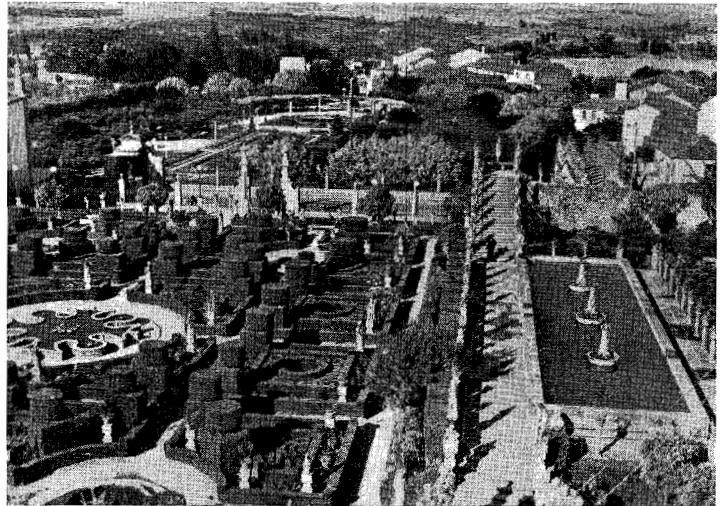
Trois groupes de dauphins émergent d'un bassin rectangulaire, leurs queues entrelacées quatre par quatre balançant une énorme couronne. Plus extraordinaire encore, deux escaliers imposants, garnis de balustrades, l'un embelli de statues représentant des saints et des apôtres — parmi eux, Juda brandissant un poignard —, l'autre avec des figures de pierre, les 15 rois



Solitude et nostalgie dans les rues désertes  
d'un Portugal d'hiver inattendu

du Portugal, couronnés et portant le sceptre. Les souverains des maisons de Bourgogne, d'Aviz et de Bragance sont là, et sur un escalier plus petit sont ridiculisés les monarques détestés de la voisine Espagne qui usurpèrent le pouvoir durant les périodes de déclin. Sur cet

escalier monumental le touriste, seul, contemple Diniz, le poète royal, et Manuel le styliste, et tous les Alfonsos, Sanchos et Joaos, les rois cartographes, qui encouragèrent les grands navigateurs à faire voile pour les grandes découvertes sous le signe de la croix biseautée.



Dans les jardins à l'italienne du Palais portugais les dauphins du bassin portent sur leurs queues entrelacées les couronnes royales

Notre tribune libre: *points de vue britanniques*

# NOUVEAU DEPART A L'OUEST

par Robert Stephens

*Nous empruntons à « The Observer » de Londres, cet article qui illustre un point de vue assez répandu en Angleterre: celui d'une « plus grande Europe » (v. également dans notre numéro de novembre 1964: « Grande-Bretagne et Grande Europe » par J. Biggs-Davison M.P.).*

L'arrivée des labouristes au gouvernement britannique ouvre une phase nouvelle et difficile dans le développement de l'Alliance occidentale.

Pendant presque deux ans, depuis que le veto du Président de Gaulle s'est opposé à l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché Commun, l'alliance s'est trouvée paralysée intérieurement, incapable de progresser, et craignant de rétrograder. A Londres comme à Washington, on ne voit s'esquisser aucun programme cohérent pour l'unité Atlantique ou européenne, et l'on se contente de prendre des demi-mesures destinées à maintenir l'équilibre de l'Alliance jusqu'au jour où le général de Gaulle ne sera plus au pouvoir.

Le Gouvernement Conservateur avait essayé de sauvegarder les possibilités de collaboration avec l'Europe en ménageant d'étroites consultations avec cinq des Six Pays du Marché Commun, Allemagne Occidentale, Italie, les trois Pays du Bénélux, à travers l'Union Européenne Occidentale.

Que va-t-il se passer maintenant? Que sera le résultat de la victoire de M. Wilson? Le gouvernement labouriste n'a pas manqué de proclamer le maintien de l'alliance occidentale, principal ressort de sa politique étrangère. Il a fait également de son mieux pour démontrer qu'il regarde des relations aussi étroites que possible avec les Etats-Unis comme l'élément le plus important de l'alliance. A propos de la question cruciale des armes nucléaires, par exemple, Mister Wilson et ses collègues sont même prêts à envisager une interdépendance plus étroite encore que celle des Conservateurs, avec l'Amérique. Ils n'aiment pas l'idée de la Force Multilatérale, mais ils sont prêts à accepter ses principes basilaires sous une autre forme.

Mais en ce qui concerne l'autre moitié de l'alliance occidentale: les relations de l'Angleterre avec l'Europe? C'est là que le changement de gouvernement londonien peut avoir ses plus graves conséquences. Car les Cinq sont anxieux de savoir si l'Angleterre est maintenant non seulement incapable mais encore non désireuse de

prendre part à l'Union Européenne. En tout cas, le Président de Gaulle a donné à l'Angleterre un excellent alibi.

## Cinq espoirs

Mais cet alibi pourrait bien ne plus durer longtemps. Les Cinq veulent conduire le mouvement vers l'Union politique et il y a de fortes chances pour qu'ils y réussissent s'ils parviennent à franchir l'écueil de la crise agricole. MM. Erhard et Spaak ont élaboré des plans dont ils espèrent qu'ils se rapprocheront assez des idées du Président de Gaulle pour emporter son approbation sans pour autant compromettre leur objectif d'organisation supranationale. Et ils font en sorte qu'une porte reste ouverte à la Grande Bretagne pour son éventuelle adhésion future au traité d'union politique.

Mais combien de temps les Cinq garderont-ils encore la porte ouverte s'ils finissent par se persuader que le gouvernement britannique n'entend pas la franchir?

Une fois de plus il s'agit d'une question de confiance. Et jusqu'à quel point un gouvernement labouriste serait-il préparé à entrer dans une union politique?

Ce sont les questions que se posent les capitales européennes. Car même si les labouristes prétendent officiellement qu'ils sont favorables à la politique d'union européenne, à condition que les termes économiques leur conviennent, de récentes déclarations des leaders du parti ont ravivé les doutes à propos de la nouvelle attitude gouvernementale. Les chefs labouristes attachent maintenant de plus en plus d'importance non seulement au Commonwealth, mais aussi à ce qu'ils appellent une « plus large Europe ».

L'Europe ne comprendrait pas seulement des pays tels que les partenaires de l'EFTA, qui ne sont pas dans le Marché Commun, mais aussi, en temps voulu, les Pays de l'Europe Orientale.

Ces considérations, ajoutées à l'importance attachée par les Labouristes à l'OTAN, considérée comme l'organisation basilaire de défense pour

(suite en p. 15)

# LA DÉCLARATION DES DROITS DANS LA REVOLU

par GIORGIO D

## IV

## LES CRITIQUES DE LA DÉCLARATION DES DROITS

1 — La critique de la révolution et des ses principes théorétiques, exprimés dans la Déclaration des droits, commença bien vite à s'exercer hors de France, alors qu'on luttait encore âprement à l'intérieur du Pays. Les événements de 1789 avaient diversement ébranlé les esprits dans toute l'Europe, suscitant d'une part une admiration pleine de foi et, de l'autre, une stupeur effrayée génératrice d'une imminente réaction intellectuelle et politique. L'Angleterre et l'Allemagne s'appliquèrent spécialement à cette critique qui avait pour elles un double intérêt, à la fois pratique et spéculatif. Et l'Angleterre, en raison de ses particulières conditions politiques et psychologiques, devait être la plus prête à censurer la sanglante agitation autour des nouveaux idéaux civils sur le continent. Elle-même, du reste, avait quelque chose d'analogue à cette lutte dans son propre passé; et nombre de ces idées que la France s'efforçait de mettre en acte, avaient mûri sur le sol anglais et y avaient trouvé leurs premières expressions positives (29). Mais le souvenir récent de la révolution d'Amérique, qui s'était accomplie suivant un programme à peu près identique au français, et qui s'était terminée, pour l'Angleterre, par la perte de si précieuses colonies; l'inimitié traditionnelle contre la France, confirmée en cette occasion une fois de plus; plus encore, les tendances conservatrices et anti-métaphysiques généralement propres à la pensée britannique, devaient nécessairement amener l'Angleterre à considérer l'idée mère de la révolution française avec une certaine aversion, dès sa première apparition sur la scène historique (30).

Certes, là comme ailleurs, elle eut aussi ses défenseurs; il suffira de rappeler, notamment, le célèbre Fox, qui, en raison de son opinion à ce sujet, parce qu'il avait discerné dans la révolution française le signe d'un immense et universel progrès politique, dut rompre la vieille amitié qui le liait à Burke (31). Mais la tendance prédominante, jusque chez les libéraux anglais, a toujours été hostile aux dog-

mes et aux actes de la révolution de France; plus typique qu'aucun autre est, justement, le cas d'Edmond Burke qui, après avoir constamment défendu des maximes libérales, et même osé soutenir les droits des colonies d'Amérique dans leur différend avec la mère-patrie, devint ensuite, comme on sait, l'ennemi implacable et acharné de la révolution française et des théories qui l'accompagnèrent (32).

Ses célèbres *Reflections on the Revolution in France* publiées en 1790 sont une des critiques les plus pénétrantes non seulement de cette révolution, mais, généralement, des tentatives d'établir *a priori* un nouveau droit politique, contre l'exigence de la continuité de la tradition (33). Burke commença à réfuter l'opinion de ceux qui, comme Price, voyaient une affinité substantielle entre les maximes de la révolution française et celles de la révolution anglaise de 1688; et il saisit l'occasion de ce rapprochement pour opposer le caractère du développement politique du peuple anglais qui, jusque dans ses revendications les plus audacieuses, s'en tenait à la forme traditionnelle et faisait en sorte d'en conserver les bases intactes, au caractère subversif des derniers soulèvements en France: où l'on prétendait éliminer, au nom de la raison pure, le substratum historique de la nation. Au concept d'une construction *a priori* de l'Etat, il veut substituer celui de son évolution historique continue: l'appel à la tradition et à l'autorité lui paraît la condition indispensable de tout progrès (34).

Aussi condamne-t-il la doctrine des « droits de l'homme » telle qu'elle était comprise par les théoriciens de la révolution française (35). Ces droits, dit-il, peuvent être vrais dans l'abstrait, quand on les considère indépendamment de tout gouvernement, mais ils n'ont pas de valeur dans une société historiquement constituée. Les droits métaphysiques, entrant dans la vie sociale, subissent une sorte de réfraction, comme les rayons de lumière quand ils traversent un milieu plus dense. Dans la masse enchevêtrée et lourde de passions et d'intérêts

\*Nous publions la quatrième partie de cet essai dans les numéros précédents de la revue). La cin-

# DE L'HOMME ET DU CITOYEN

## ATION FRANCAISE

EL VECCHIO

essai (voir les trois premières parties dans  
cinquième partie dans notre prochain numéro.

humains, les droits primitifs sont soumis à une telle variété de réfractions et de réflexions qu'il devient absurde de parler d'eux comme s'ils continuaient dans la simplicité de leur direction originale. Le gouvernement est destiné à pourvoir aux *besoins* humains; les droits de l'homme sous un gouvernement sont ses *utilités* et celles-ci consistent souvent en compensations entre différences de biens, en compromis, parfois entre le bien et le mal, et parfois entre mal et mal. La raison politique est donc un principe de calcul, *a computing principle*.

Avec une inconséquence qu'il faut bien souligner, Burke admet toutefois qu'un certain nombre de droits sont essentiellement propres aux hommes associés (36). Mais il exclut de façon absolue que dans ces *original rights* soient compris les droits *politiques* au sens étroit, c'est-à-dire ceux qui concernent la participation de l'individu au pouvoir public.

Enorme fut l'influence de cet écrit, qui est surtout remarquable pour avoir constitué l'un des premiers signes d'orientation de cette nouvelle tendance *historique* qui, s'étant alors également manifestée sur le continent, devait se développer rapidement en opposition à la tendance philosophique, jusqu'à l'emporter sur elle.

A la Déclaration des droits de l'homme un autre anglais célèbre fit une critique des plus acerbes: Bentham. L'étude à laquelle il se livre (37) comprend l'examen de la Déclaration de 1789, de celle de 1795 et d'un autre projet proposé par un membre de l'Assemblée Constituante. Se livrant à une analyse subtile, parfois même tâtilonne, des diverses parties, ou plutôt de chacun des mots de la Déclaration, Bentham essaie d'en démontrer les vices et les contradictions. Mais comme il part du concept préalable que l'idée d'un droit naturel est une chimère, et qu'il ne peut exister de droit sinon conféré par l'autorité de l'Etat (38), il ne faut pas s'étonner qu'il ne trouve ensuite, dans toute la Déclaration des droits, qu'une série d'absurdités incompréhensibles (39).

Suivant spécialement l'impulsion donnée par Burke, dont les idées se trouvèrent bientôt en accord avec l'esprit prédominant à l'époque dans divers Pays, de nombreux écrits parurent également sur le continent, tendant à combattre à la fois le rationalisme politique et la révolution qui en semblait l'effet (40). Les derniers épisodes de celle-ci semblèrent donner raison à ceux qui condamnaient ses principes; et ne confirmèrent que davantage la tendance antiphilosophique et réactionnaire qui se manifestait parallèlement dans les doctrines des écrivains et dans la pratique des gouvernements.

La politique de la restauration eut, dès les origines, surtout en France et en Allemagne, des théoriciens nombreux et éclairés. Mais il faut distinguer deux courants dans ce vaste mouvement intellectuel, malgré la commune origine et le commun caractère négatif: la critique du rationalisme révolutionnaire s'appuya d'une part au dogmatisme théocratique, de l'autre à une conception empirique de l'histoire.

Le premier de ces courants constitue ce que l'on appelle au sens plus strict la Philosophie de la restauration. Parmi ses principaux représentants, il faut mentionner, chez les français, De Maistre, De Bonald, Ballanche, et, dans la première forme de sa pensée, Lamennais (41); au nombre des allemands, Haller, A. Müller, Görres, Schlegel, Baader, Göschel et Jarke (42). Leurs doctrines, prônant le retour à des formes politiques désormais dépassées, sont devenues caduques avec la disparition de ces conditions particulières de fait et de sentiment qui leur avait permis un bref *recours* (43).

Le second courant, empirique, a beaucoup plus d'importance, car il vient alimenter vigoureusement, en se fondant substantiellement avec elle, une tendance qui commençait alors à se faire valoir dans la pensée juridique: cette tendance qui, sous d'autres formes et d'autres noms, y demeura longtemps prédominante.

A dire vrai, ce n'est pas un rôle de second plan qui revient à la réaction contre les principes de la révolution française, dans la détermination de la nouvelle école historique du droit qui était en train de se constituer en Allemagne, avec une orientation positiviste et relativiste. Certes, la *historische Juristenschule* eut encore d'autres coefficients, les uns d'ordre

plus général, les autres plus étroitement liés à l'élaboration technique du droit; mais non moins vrai ni moins instructif pour qui le prend en considération, est le fait de sa connexion originelle avec la lutte politique contre les droits proclamés par la Constituante. Bluntschli remarquait (44) qu'au crédit de l'école historique a beaucoup nui l'exploitation de ses doctrines pour les fins d'une stérile restauration et au service de la réaction politique. Mais peut-être ne faut-il pas imputer cette exploitation à l'esprit même de l'école ou, en d'autres termes, peut-être n'y avait-il pas un consentement radical parmi les adversaires politiques des nouvelles aspirations libérales des peuples et les précurseurs de l'empirisme dans la Philosophie du droit?

La haine de la métaphysique et la peur de la révolution s'accordaient pour déclarer la guerre aux idéaux abstraits de la justice, et pour vouloir les bannir jusque dans le domaine spéculatif. Après avoir dénoncé comme dangereuses et hérétiques élocubrations les principes de la Déclaration, on voulut substituer à l'idée d'un droit essentiel de l'être humain, déduit de la raison pure, l'étude exclusive de la donnée historique, du droit mis en acte et révélé progressivement par l'expérience. Pratiquement, cela équivalait à éliminer la possibilité d'une critique supérieure du droit en vigueur: la conformité de l'être avec le devoir être était établie *a priori*, du fait qu'*a priori* était établie l'identité de concept entre droit positif et droit

Ainsi placé dans le fait le fondement de la vérité du droit, l'attitude des nouvelles écoles en face des doctrines rationalistes qui avaient précédé et accompagné la grande révolution ne pouvait être douteuse. Déjà l'idéostoricisme hégélien, concevant *a priori* la réalité comme rationnelle, n'avait pu accepter dans sa forme originelle cette théorie qui, au nom de la raison, opposait une exigence à la réalité. L'idée d'un développement dialectique de la justice à travers les conditions historiquement déterminées s'opposait, dans l'esprit du système, à l'admission d'un ordre de droits valables universellement *a priori*, c'est-à-dire hors de toute positivité et de tout devenir. Et la conception organique de l'Etat contrastait pareillement avec l'idée du contrat social, même entendu en sens régulateur (45).

Le positivisme d'A. Comte se trouva ensuite carrément aux antipodes de la doctrine des droits de l'homme. Dans son horreur systématique pour tout ce qui avait senteur de métaphysique, il ne vit rien d'autre dans cette doctrine qu'une des innombrables idoles que la raison s'était construites à elle-même (46). Fidèle à sa méthode, de ne considérer que de l'extérieur les conceptions humaines — c'est-à-dire non en rapport avec le milieu social où elles ont été produites — Comte se soucia moins de critiquer dans leur contenu (comme doctrine) les principes de

89, que d'expliquer le fait de leur apparition historique (47).

Enfin, le nouveau positivisme, héritier en ceci de l'ancien, ou bien laissa entièrement dans l'ombre, ou bien nia ouvertement ce que la conscience juridique révèle comme vérité éternelle, consubstantiel à la nature immuable de la personnalité en général. Il bannissait donc les principes de la Déclaration en tant qu'abstractions vides, ou subtilités métaphysiques (48).

Si le recul du temps a pu atténuer en partie l'ardeur avec laquelle était prononcée cette condamnation par les premiers adversaires de la politique révolutionnaire, c'est grâce au fait qu'entre temps avait mûri la persuasion de la nécessité historique *relative* de cette floraison de conceptions *absolues*. Une enquête approfondie a pu justifier en ce sens — comme phénomène de culture naturellement en connexion avec d'autres d'ordre plus général — l'apparition à cette époque de la thèse des droits essentiels de l'individu. Mais son acceptation du point de vue théorique, par principe, a été niée encore par de nombreux auteurs, surtout hors de France (49).

(A suivre)

(29) En Angleterre, le rapport juridique entre le prince et les citoyens a toujours eu un caractère presque contractuel de réciproque obligation. Aussi quelques uns des droits fondamentaux des sujets anglais ont-ils toujours été reconnus comme leur revenant en vertu d'une tradition inattaquable. Ces droits furent à maintes reprises, au cours de l'histoire, garantis par des actes solennels dont on rappellera spécialement après la Grande Charte, la *Petition of rights* de 1628, l'acte de l'*Habeas corpus* de 1679 et la *Declaration of rights* de 1689, qui couronna la grande révolution. Mais ce qui distingue particulièrement ces documents, qui sont également des énonciations des droits fondamentaux, des Déclarations américaines et françaises de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est qu'ils n'envisagent pas les hommes en général, mais seulement les sujets anglais; et les droits qu'ils affirment ne sont pas présentés comme déduits de la raison pure, mais au contraire comme confirmation de la tradition historique nationale. Seule, la Philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle devait rendre possible, sous une forme absolue et universelle, la proclamation des droits de l'homme et du citoyen.

(30) Cfr. REMUSAT, *L'Angleterre au dix-huitième siècle*, T. II (Paris, 1856), p. 383 et suiv.; BLUNTSCHLI, *Geschichte der neueren Staatswissenschaft (sic)*, 3. Aufl. (München, 1881), p. 483.

(31) Cfr. REMUSAT, Op. cit., T. II, p. 397 et suiv., 514 et suiv.

(32) C'est pourquoi REGNAULT-WARIN, dans l'ouvrage cité *Mémoires pour servir à la vie du général La Fayette et à l'histoire de l'Assemblée Constituante* (1824), n'hésite pas à parler de Burke comme d'un « déserteur de la liberté, lequel signala par autant de talents que de perfidies

l'apostasie qui lui a valu une déshonorante immortalité» (T. II, p. 28). Ce jugement est caractéristique, mais ne pourrait être à coup sûr souscrit par une critique historique plus sereine. Cfr., sur Burke, outre l'ouvrage cité de REMUSAT (T. II, p. 273 et suiv.), MACKNIGHT, *Life and times of Burke* (3 vol., London, 1850-61); MORLEY, *Edmund Burke* (2e édit., London, 1888).

(33) BURKE, *Reflections on the Revolution in France, and on the proceedings of certain societies in London, relative to that event* (Les citations suivantes sont empruntées à l'édition de Cambridge, 1836). Cfr. AHRENS, *Naturrecht oder Philosophie des Rechts und des Staates*, I Bd., 6. Aufl. (Wien, 1870), p. 168, BLUNTISCHLI, *Geschichte der neueren Staatswissenschaft*, 1. cit.; CARLE, *La vita del diritto*, cit., p. 365; JANET, *Philosophie de la révolution française*, cit., p. 5 et suiv. V. aussi, sur les doctrines de Burke et de Bentham, HALEVY, *La formation du radicalisme philosophique*, spéc. Vol. II, *L'évolution de la doctrine utilitaire de 1789 à 1815* (Paris, 1901), Ch. I.

(34) V. BURKE, op. cit., p. 40; «The very idea of the fabrication of a new government, is enough to fill us with disgust and horror. We wished at the period of the Revolution, and do now wish, to derive all we possess as an inheritance from our forefathers. Upon that body and stock of inheritance we have taken care not to inoculate any scion alien to the nature of the original plant. All the reformations we have hitherto made, have proceeded upon the principle of reference to antiquity; and I hope, nay I am persuaded, that all those which possibly may be made hereafter, will be carefully formed upon analogical precedent, authority and example».

(35) Op. cit., p. 77-83.

(36) Nous reportons textuellement le passage en question qui, outre l'importance qu'il présente par lui-même, sert à montrer comment, de certains postulats juridiques de la raison ne peuvent entièrement faire abstraction ceux mêmes qui y seraient entraînés par les prémisses de leurs systèmes. «Far am I from denying in theory — full as far is my heart from withholding in practice, (if I were of power to give or to withhold) the real rights of men.. If civil society be made for the advantage of man, all the advantages for which it is made becomes his right. It is an institution of beneficence; and law itself is only beneficence acting by a rule. Men have a right to live by that rule: they have a right to do justice; as between their fellows, whether their fellows are in politic function or in ordinary occupation. They have a right to the fruits of their industry; and to the means of making their industry fruitful. They have a right to the acquisitions of their parents; to the nourishment and improvement of their offspring; to instruction in life, and to consolation in death. Whatever each man can separately do, without trespassing upon others, he has a right to do for himself; and he has a right to a fair portion of all which society, with all its combination of skill and force, can do in his favour». (Op. cit., p. 78). On voit qu'en certains points Burke semble même aller plus loin que la Déclaration de 1789.

(37) *Anarchical Fallacies; being an examination*

of the Declaration of Rights issued during the French Revolution (*The Works of J. BENTHAM*, Edinburgh, 1843, Vol. II, p. 489-534). Avant même de paraître dans le texte anglais, cet écrit avait paru en français, dans l'édition publiée par DUMONT, sous le titre: *Sophismes anarchiques. Examen critique de diverses Déclarations des droits de l'homme et du citoyen* (*Œuvres de J. BENTHAM*, Bruxelles, 1829, T. I., p. 547 et suiv.).

(38) Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ce point de la doctrine de Bentham fut également réfuté par SPENCER, en particulier dans l'essai: *The great political superstition (The man versus the State*, London, 1886, p. 88 et suiv.). V. en outre *Justice* (London, 1891), § 37. Il est remarquable que, tout en donnant à sa thèse un autre fondement, Spencer soutienne une série de droits naturels, analogue à celle de la Déclaration des droits.

(39) «Comment se peut-il», se demande Bentham (p. 564 de l'édit. de Bruxelles), «que l'élite d'une nation éclairée, que l'Assemblée nationale de France, ayant dans son sein un grand nombre de jurisconsultes exercés, de savants distingués, d'écrivains célèbres, ait pu produire sur les principes fondamentaux du gouvernement, une rapsodie si incohérente, si méprisable et en même temps si dangereuse?». La chose serait en réalité inexplicable si la Déclaration était vraiment aussi dangereuse que l'estime Bentham.

(40) Remarquable pour la grande influence qu'elle exerça est la version allemande des *Reflections* de Burke que publia F. GENTZ, avec notes et adjonctions de sa plume (*Betrachtungen über die französische Revolution. Nach dem Englischen des Herrn Burke neu bearbeitet von Friedrich Gentz*, Berlin, 1793). Gentz continua ensuite à combattre avec ardeur les principes de la révolution, par des écrits originaux et avec d'autres versions, plus tard aussi comme diplomate au service de l'Autriche (coadjuteur de Metternich). V. MOHL, *Die Geschichte und Literatur der Staatswissenschaften*, II Bd. (Erlangen, 1856), p. 488-511. Un autre adversaire de la Philosophie de la révolution, qui s'inspira pareillement de Burke, est REHBERG, dont l'ouvrage: *Untersuchungen über die französische Revolution, nebst Nachricht von den merkwürdigsten Schriften darüber* (Hannover, 1793, 2 vol.) fut réfuté avec ardeur par FICHTE, dans l'écrit dont nous parlerons plus loin.

(41) DE MAISTRE, *Considérations sur la France* (1796); *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* (1810); *Du Pape* (1819); *Les soirées de St. Petersbourg, ou entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence* (1821). DE BONALD, *La législation primitive considérée par les seules lumières de la raison* (1802); etc. BALLANCHE, *Essai sur les institutions sociales* (1818); *Palingénésie sociale* (1827). De LAMENNAIS, on citera spécialement ici l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1817-25, 4 vol.). Les ouvrages suivants manifestent un développement graduel, dans le sens démocratique, des idées de l'auteur. Cfr. RENOUVIER, *Philosophie analytique de l'histoire*, T. IV (Paris, 1897), p. 105 et suiv.

(42) Il est clair que l'on fait abstraction ici des différences particulières entre les divers sys-

tèmes. L'exposé le plus complet, et que l'on peut considérer comme typique, de la Philosophie de la restauration, est la *Restauration der Staatswissenschaft* de K.L. von HALLER (6 vol. Winterthur, 1816-1826). Sur celui-ci et les autres auteurs cités, v. MOHL, *Die Geschichte und Literatur*, op. cit., I Bd., p. 253 et suiv.; II Bd. p. 529 et suiv., 578 et suiv.; III Bd., p. 378 et suiv.; THILO, *Die theologisirende Rechts und Staatslehre* (Leipzig, 1861), p. 261 et suiv.; AHRENS, *Naturrecht oder Philosophie des Rechts und des Staates*, op. cit., I Bd., p. 156 et suiv.; BLUNTSCHLI, *Geschichte*, op. cit., Kap. XVI; STAHL, *Geschichte der Rechtsphilosophie* (I Bd. de la *Philosophie des Rechts*, op. cit.), p. 548 et suiv. Stahl, lui-même, malgré sa conception plus vaste de la philosophie du droit, se rapproche en des points essentiels des théories politiques de la restauration.

(43) Il faut toutefois observer que, tandis que la critique de la révolution demeura constante surtout quant à ses excès, au nom des principes chrétiens, il n'y eut pas faute, même du côté catholique, de tentatives pour démontrer que les maximes de la Déclaration, correctement comprises, ne s'opposent pas à ces principes. V. par ex. l'oeuvre de l'abbé L. GODARD, *Les principes de 89 et la doctrine catholique* (2e éd., Paris, 1863), où l'auteur soutient que « les principes de 89, une fois définis, loin d'être repoussés par l'Eglise en tout état de société, ont été, au contraire, enseignés depuis longtemps par des théologiens catholiques » (p. 2).

(44) BLUNTSCHLI, *Die neueren Rechtsschulen der deutschen Juristen* (2. Aufl., Zurich, 1862), p. 59.

(45) V. HEGEL, *Grundlinien der Philosophie des Rechts* (2. Aufl., Berlin, 1840), *Vorrede* et § 75, § 258 etc. Sous un autre aspect, toutefois, conforme à l'esprit de son système, Hegel montre qu'il apprécie la révolution française dans ce qui la rattache aux principes qui la guideront. Lui, qui concevait l'histoire du monde comme « le développement de l'idée de la liberté », ne pouvait méconnaître la signification éminente que prend dans cette histoire la proclamation des droits de l'homme et du citoyen. V. le dernier chapitre des *Vorlesungen über die Philosophie der Geschichte* (3. Aufl., Berlin, 1848), p. 526-547. Cfr. *Encyclopädie der philosophischen Wissenschaften im Grundrisse* (édit. de Rosenkranz, Berlin, 1870), III Th., §§ 539, 548-550.

(46) L'idée du droit *in genere* parut suspecte à COMTE, qui, non à tort, vit en elle une contradiction au positivisme. « La notion du droit doit disparaître du domaine politique, comme la notion de cause du domaine philosophique... Le positivisme n'admet jamais que des devoirs chez tous, envers tous, car son point de vue, toujours social, ne peut comporter aucune notion de droit, constamment fondée sur l'*individualité*. Tout droit humain est absurde autant qu'im moral. Et, puisqu'il n'existe point de droits divins, cette notion doit s'effacer complètement, comme purement relative au régime préliminaire et directement incompatible avec l'état final (de l'humanité), qui n'admet que des *devoirs* d'après des *fonctions* » (*Cours de philosophie*

*positive*, 2e édit. T. VI, p. 454). On peut remarquer que même la notion du *devoir* serait, selon SPENCER (*The Data of Ethics*, § 47), transitoire et destinée à disparaître « avec l'adaptation complète à l'état social ». D'où l'on voit à quoi se réduit l'Ethique si l'on s'en tient à certaines doctrines *positivistes*.

(47) V. COMTE, *Cours de philosophie positive*, spécialement Leçons 46, 55 et 57.

(48) Tel est, par ex., le jugement de TAINÉ (Op. cit., *La révolution, I, L'anarchie*, p. 273 et suiv.): « Dans la déclaration de l'Assemblée nationale, la plupart des articles ne sont que des dogmes abstraits, des définitions métaphysiques, des axiomes plus ou moins littéraires, c'est-à-dire plus ou moins faux, tantôt contradictoires, susceptibles de plusieurs sens et susceptibles de sens opposés, bons pour une harangue d'apparat et non pour un usage effectif, simple décor, sorte d'enseigne pompeuse, inutile et pesante, qui, guidée sur la devanture de la maison constitutionnelle et secouée tous les jours par des mains violentes, ne peut manquer de tomber bientôt sur la tête des passants ». « Tous les articles de la Déclaration sont des poignards dirigés contre la société humaine, et il n'y a qu'à pousser le manche pour faire entrer la lame ». Moins violentes mais presque aussi superficielles sont les critiques que firent à la Déclaration LILLY, *I principii dell'89*, dans « Rivista Europea », Vol. XXVII (1882), p. 263-302 et POLLOCK, dans le troisième de ses essais sur l'histoire de la science politique, publiés dans la « Fortnightly Review » et aussi en volume (*An introduction to the History of the science of Politics*, London, 1900, p. 79).

(49) Parmi ceux qui, en France aussi, ont cru devoir s'opposer aux grandes idées de justice civile contenues dans la Déclaration, parce que contraires aux postulats et aux résultats de la méthode *positive* ou empirique, notons, outre Taine, Courcelle Seneuil, Ferneuil et Benoist. COURCELLE SENEUIL (*Préparation à l'étude du droit. Etude des principes*, Paris, 1887) reconnaît que la Déclaration contient « un bon nombre de vérités utiles, comme déclarations d'un idéal désirable »; mais il affirme que la conception d'un droit naturel absolu et impératif « est formellement démentie par l'histoire » (p. 212 et suiv.) V. aussi, du même, *La société moderne* (Paris, 1892, p. 243 et suiv.), où la critique de la Déclaration est effectuée plus amplement, FERNEUIL, dans son livre: *Les principes de 1789 et la science sociale* (Paris, 1889), s'est proposé de démontrer l'incompatibilité entre la théorie des droits de l'homme et la moderne science sociale. V. spécialement le chap. IV de la première partie (*Critique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*), où toutefois rien d'important n'est ajouté à ce qu'avaient déjà observé Bentham et Taine. Pour Ferneuil également les droits de l'homme « ne sont qu'une création gratuite de l'imagination métaphysique » (p. 21). Telle est également l'opinion de BENOIST (*Sophismes politiques de ce temps*, Paris, 1893, p. 63 et suiv.).

# Pour défendre la Libre Entreprise

Une nouvelle organisation internationale, la « International Freedom Academy » vient d'être fondée. Son siège est à Zurich, en Suisse. Le Statut de l'Académie Internationale de la Liberté, déclare notamment:

« La International Freedom Academy a été créée en vue de promouvoir, favoriser et stimuler la coopération entre les personnes et les institutions. Les échanges internationaux d'idées et de recherches, sous tous les aspects des relations humaines résultant de cette coopération seront, nous l'espérons, un puissant instrument destiné à améliorer nos idées et à nous aider à les présenter de façon plus satisfaisante et sous des formes plus concluantes qu'il ne nous a été possible jusqu'ici.

« Si l'idée de liberté était posée correctement et défendue avec vigueur la futilité des dogmes collectivistes — de contrainte et restrictions — deviendrait évidente ».

Le Président de la nouvelle Académie est M. Reinhard Kamitz.

Jusqu'à ce jour, la nouvelle organisation a publié deux études: *re, Libre Entreprise et intégration économique*, de Reinhard Kamitz et l'autre *Planification*

et *Entreprise* par Graham Hutton, toutes deux publiées à Vienne, en langue anglaise, allemande et française.

M. Kamitz déclare, entre autre « A mon avis, en dehors de diverses influences exercées par la politique du crédit, les causes de la dépréciation croissante de la monnaie sont à rechercher principalement dans deux domaines: les déficits budgétaires et les très gros budgets » et il ajoute: « J'espère que j'ai clairement montré que la participation croissante de l'Etat, dans la production nationale présente l'un des plus gros dangers pour le développement économique du monde libre.

Cette Académie semble prête à défendre vigoureusement son slogan pour « la promotion des activités de libre entreprise ». Les lecteurs désireux d'obtenir de plus amples renseignements sur son activité peuvent écrire à « International Freedom Academy, Greenwood House, Slisbury Court, Fleet Street, London, E. C. 4.



(suite de la p. 9)

l'Europe, sont à coup sûr difficiles à concilier avec les idées directrices des « Européens », qui veulent faire de l'Europe Occidentale un super-Etat avec tous les attributs de la souveraineté, y compris la puissance militaire. Idées à coup sûr de grand intérêt, mais impliquent-elles nécessairement l'exclusion de la participation britannique, à *n'importe quelle forme* d'union politique européenne?

Le moment n'est-il pas venu de reconnaître que la conception d'un super-Etat européen occidental, entièrement, souverain, est désormais dépassée? Les souverainetés nationales, en Europe comme ailleurs, risquent la désintégration. Désormais on tend à réaliser des organisations de partenaires englobant chacune différents aspects de souveraineté, l'une la défense, l'autre la politique étrangère, d'autres encore les questions sociales et économiques. Mais toutes ces institutions auront à développer des institutions politiques favorables à leurs activités.

Pourquoi le gouvernement labouriste ne déclare-t-il pas que s'il considère la souveraineté pleine et entière d'un super-Etat européen comme une cause perdue, il favoriserait par contre la participation britannique à n'importe quelle organisation européenne nécessitée par la réalisation d'une intégration économique démocratique et efficace?

En même temps, il pourrait pousser au développement de l'organisation militaire et surtout nucléaire de l'alliance occidentale.

Mais ces deux développements devraient être rattachés à l'objectif de la paix mondiale. L'intégration militaire de l'Ouest ne doit pas bloquer la voie du contrôle des armements et du désarmement, ni surtout les projets de l'accord soviético-américain sur le contrôle des armements nucléaires. L'intégration politique et économique de l'Europe occidentale ne doit pas empêcher la réunion avec l'Europe Orientale, au moins dans les domaines des affaires économiques, sociales et culturelles.

*Pour que le sport soit plus sportif!*

# BREVET SPORTIF EUROPEEN

## Le sport en danger

En ne considérant le sport que sous l'aspect victoire-défaite, on en arrive à utiliser des pratiques déloyales dans le but d'augmenter artificiellement les performances des sportifs. Le doping en est une, et il commença déjà à miner sérieusement la structure du sport.

Le Conseil de l'Europe a suivi de très près cette évolution et a décidé d'entreprendre une campagne en faveur de la « sportivité » — une campagne qui porte sur deux plans — l'un défensif, qui cherche à écarter du sport les pratiques déloyales, l'autre constructif, qui se propose de promouvoir chez les jeunes européens l'esprit sportif.

## Mesures anti-doping

Sur initiative du Comité de l'Éducation Extrascolaire du Conseil de l'Europe, une première réunion sur le doping rassemblait en janvier 1963 à Strasbourg des experts de médecine sportive de dix pays européens.

A cette occasion, le doping a été défini comme suit: *« Le doping est l'administration à un sujet sain, ou l'utilisation par lui-même et par quelque moyen que ce soit, d'une substance étrangère à l'organisme, de substances physiologiques en quantités ou par une voie anormale, et dans le seul but d'augmenter artificiellement et de façon déloyale la performance de ce sujet à l'occasion de sa participation à une compétition. Certains procédés psychologiques créés afin d'augmenter la performance du sujet peuvent être considérés comme étant du doping »*. Cette définition a été complétée à une réu-

nion ultérieure par un paragraphe sur les athlètes blessés ou malades.

Les recommandations formulées à cette réunion de Strasbourg préconisaient d'une part l'interdiction du doping et son contrôle par une double action portant sur le plan national et sur le plan international. D'autre part, le Conseil de l'Europe se chargeait d'élaborer une convention internationale sur un contrôle médical et pharmaceutique plus sévère.

Comme l'a prouvé la deuxième réunion en novembre 1963 à Madrid, ces recommandations n'ont pas été vaines. L'Autriche a promulgué un décret contre le doping, la France a élaboré un projet de loi qui interdit le doping; la Suisse et l'Italie ont adopté de nouveaux règlements à ce sujet.

On a examiné en particulier lors de cette seconde réunion les problèmes de la détection des stimulants artificiels (il s'agirait surtout de pouvoir procéder à un test rapide d'élimination sur les lieux de la compétition), les possibilités de lutter contre le doping par une meilleure préparation des athlètes, et enfin les

problèmes juridiques en vue d'établir des règlements anti-doping à un niveau international.

Les rapports de ces deux réunions ont été publiés par le Conseil de l'Europe. En annexe de ces rapports est donné un tableau de la situation actuelle dans les divers pays et les textes des règlements anti-doping déjà existants. Une troisième réunion est prévue.

## Les cinq épreuves prescrites pour le Brevet Sportif

Le problème du doping ne se poserait pas, s'il existait partout une autre attitude vis-à-vis du sport. On peut, bien sûr, entendre par sport une course aux records, couronnée par la victoire ou condamnée par la défaite, mais le sport n'a-t-il pas une valeur plus profonde, une mission éducative qui devrait enseigner aux jeunes gens la discipline, la camaraderie, le fair play, qui devrait leur apprendre à vaincre et à perdre sans associer à leur victoire ou à leur défaite des questions de prestige national.

C'est dans le but de promouvoir cet esprit chez les jeunes, que le Conseil de l'Europe a institué le Brevet Sportif Européen. Ce Brevet sera décerné à des jeunes de 16 à 18 ans qui auront satisfait aux épreuves prescrites dans cinq disciplines sportives (course à pied, saut, natation, lancer et endurance). Le groupe de coordination du Conseil de la Coopération Culturelle qui est chargé de superviser l'ensemble des épreuves réexaminera éventuellement d'ici deux ans le niveau des performances à la lumière des premières expériences. Ce groupe se propose également d'étendre les



épreuves à une deuxième tranche d'âge, de 18 à 20 ans, ainsi que d'instituer un brevet du second degré qui demanderait plus d'initiative et d'esprit sportif que le premier, en mettant l'accent sur des activités telles que le sauvetage et le secourisme.

Afin de ne pas alourdir ces épreuves par un excès de procédure, chaque pays pourra organiser les compétitions comme il l'entend et en les adoptant à sa façon habituelle de procéder. Les épreuves pourront même

être organisées sur un plan régional.

De telles épreuves ont déjà eu lieu dans certains pays en 1964. Les lauréats ont obtenu une distinction représentant l'emblème européen, douze étoiles d'or sur fond d'azur, entouré d'une couronne de lauriers. D'autres épreuves sont annoncées pour le printemps 1965. En outre, il est prévu d'organiser en 1966 ou 1967 une première rencontre internationale des lauréats en Allemagne.

## L'Instruction civique

« L'Instruction civique a pour but la formation démocratique du citoyen et ses objectifs actuels doivent donc tenir compte du fait que l'individu, aujourd'hui, n'est plus seulement citoyen de son pays, mais aussi de l'Europe et du monde ».

C'est en partant de cette constatation que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a recommandé aux gouvernements signataires de la Convention Culturelle Européenne d'établir des textes de civisme pouvant servir de modèle pour l'élaboration des programmes scolaires; de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à ce que toutes les disciplines intéressées — notamment l'histoire, la géographie, la littérature, les langues vivantes — contribuent à cette formation d'une conscience européenne; et finalement, pour rendre l'enseignement de ce civisme européen encore plus vivant et, partant, efficace, d'inciter les enseignants à éviter une description purement statique des institutions européennes, en montrant leur rôle en fonction de l'interdépendance vitale des peuples européens et de la position de l'Europe dans le monde, et en s'efforçant de mettre en évidence les aspects dynamiques du processus d'intégration européenne et les concessions — et même les sacrifices — qu'exige cette

intégration, ainsi que les difficultés politiques et culturelles qu'elle peut provoquer.

Dans ce but, une pressante invitation a aussi été adressée à toutes les organisations internationales intéressées, notamment aux organisations européennes, afin qu'elles assument une certaine responsabilité pour les améliorations souhaitées; par exemple, en organisant des stages de formation spéciaux et en fournissant une documentation de référence européenne, ainsi que des auxiliaires audio-visuels.

« A l'heure où l'Europe s'inscrit dans les faits — dit la résolution adoptée —, l'enseignement a l'impérieux devoir de favoriser chez les élèves une plus grande prise de conscience des réalités et des problèmes européens ».



## Conférence régionale pour le service volontaire international

A la suite du séminaire sur le Service Volontaire International qui s'est réuni à Strasbourg du 26 au 30 octobre, sur invitation de M. Pierre Pflimlin, Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, un certain nombre d'organisations non-gouvernementales participant au Séminaire ont décidé de créer une conférence régionale sur le Service Volontaire.

A la conférence participeront des organisations non-gouvernementales s'occupant de sélectionner, former ou financer les volontaires à envoyer dans les pays en voie de développement. Les buts essentiels de la conférence sont d'encourager la coopération dans le domaine du Service Volontaire International, d'instituer un échange d'information et de fournir une tribune pour des débats sur le plan régional européen.

\* \* \*

Les organisations qui ont donné dès à présent, leur adhésion à cette conférence, appartiennent notamment aux pays suivants: Autriche, Belgique, France, Israël, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, Suède, Suisse.

Un Comité chargé de donner à cette décision a été aussitôt constitué; M. André Louis (Belgique) a été nommé Président, Madame Gustafson-Heeger (Suède) et M. M. Madiot (France), Vice Présidents.

La Conférence a d'autre part, demandé au Conseil de l'Europe de se faire représenter à ce Comité.

## Le rôle des Elites dans le développement économique

*A quel moment peut-on dire qu'un processus de croissance économique est sur le point de réussir ? Il y a un « seuil » à franchir, écrit M. Rudolf Bicanic, professeur de sciences économiques à l'Université de Zagreb. « C'est le point où le rapport entre capital investi et production cesse de croître pour commencer à baisser ». Et M. Bicanic reconnaît, dans l'histoire des deux derniers siècles, trois seuils correspondant à trois révolutions industrielles successives, — celle du charbon, de la vapeur, de l'acier et des chemins de fer; celle du moteur à combustion interne, du pétrole et de l'électricité; enfin, celle que nous vivons et qui repose sur l'automatisation, l'électronique, l'énergie nucléaire et l'industrie chimique.*

*L'étude de M. Bicanic paraît dans le deuxième numéro de 1964 de la Revue Internationale des Sciences Sociales, publiée trimestriellement par l'Unesco, et qui a pour thème général « élites et croissance économique »: numéro presque entièrement formé de textes préparés en vue de la réunion d'experts qui, l'an dernier à Kyrénia (Chypre), a étudié les conditions sociales de la croissance économique. Directeur scientifique de la réunion, M. Raymond Firth, professeur d'anthropologie à l'Université de Londres, présente ces études, qui se proposent notamment de définir les élites et leur formation, d'après des expériences très variées de la Pologne aux îles Fidji, de Bali au Venezuela. Le cas du Japon est également évoqué, dont on sait le prodigieux essor économique au cours du XIXe siècle. Selon M. Firth, en expliquant cet essor, on dispute encore pour « savoir si les diri-*

## LA JOURNÉE DE L'EUROPE

Une « Journée de l'Europe » sera célébrée chaque année dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a pris cette décision au cours d'une réunion de novembre dernier. Il a ainsi tenu compte des vœux exprimés par l'Assemblée Consultative et la Conférence européenne des Pouvoirs locaux, qui estiment que la célébration d'une « Journée de l'Europe » serait susceptible d'apporter une contribution efficace à la formation d'une conscience européenne dans l'opinion publique.

A l'occasion de la « Journée de l'Europe » qui, en principe, ne sera pas jour férié, des manifestations seront organisées et les édifices publics seront pavés aux couleurs de l'Europe.

Le 5 mai, anniversaire de la fondation du Conseil de l'Europe, est recommandé comme date unique.

*geants sont issus de la classe montante des commerçants que l'ordre nouveau avait libérée de restrictions paralysantes, ou bien de la petite noblesse (samouraïs) rendue désireuse de s'enrichir par une longue pauvreté due à la diminution des revenus qu'elle tirait du riz, ou encore de la noblesse féodale qui a utilisé comme capital ses revenus transformés et s'est détournée des affaires de la cour pour entrer dans les affaires.»*

### Une étude sur la Pologne

*On lira également avec intérêt, dans la Revue internationale des sciences sociales, l'étude consacrée à la Pologne par M. Zygmunt Bauman, professeur à l'Université de Varsovie, et qui décrit en particulier les deux types d'élites qui se sont succédés depuis 1945, — en gros les animateurs venus de la politique et*

*les purs techniciens. Sur la différence entre ces deux sortes de dirigeants, M. Bauman cite l'épisode suivant: « Au cours de nos interviews, nous avons demandé à des membres de l'élite locale ce qu'ils feraient s'il restait un seul logement vacant revendiqué par deux familles : une pauvre veuve avec deux jeunes enfants et un jeune ingénieur qui ne consentirait à travailler dans la localité que s'il était assuré de pouvoir y faire venir rapidement sa femme. La plupart des représentants de la nouvelle promotion optent pour l'ingénieur (plusieurs d'entre eux faisant observer que l'ingénieur construirait un loais pour la veuve). »*

### Convocation d'une conférence démographique Européenne

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé sur recommandation de l'Assemblée Consultative, de convoquer une Conférence Démographique Européenne.

Cette Conférence qui examinera divers problèmes relatifs à l'évolution de la population en Europe, est prévue pour la fin de 1966.

Un Comité d'organisation a été constitué en vue de préparer ses travaux.



*Un exemple à suivre*

# Activité européenne de la radiodiffusion allemande

## Un reflet de l'Allemagne d'aujourd'hui

« Hier ist Deutschland — Ici l'Allemagne ». C'est ainsi que chaque jour ouvrable la Radio allemande (Deutschlandfunk) s'annonce depuis Cologne. Chaque soir, de 20 à 23 heures, sur 195 mètres de longueur d'ondes, le programme destiné à l'Allemagne est interrompu et le puissant émetteur opère pour l'Europe. Il diffuse des informations en polonais, en hongrois, en roumain, et, pour terminer, en français. Par ces émissions la radiodiffusion allemande accomplit sa seconde mission: transmettre aux pays étrangers européens le reflet de l'Allemagne d'aujourd'hui.

\*\*\*

Le « Deutschlandfunk », qui a commencé ses émissions au début de l'année 1962, avait été conçu pour s'adresser par dessus la ligne de démarcation aux habitants de la zone d'occupation soviétique pour leur fournir des informations complètes et objectives. Mais une loi fédérale lui impartissait d'office une seconde fonction: il y est stipulé en effet que des émissions radiodiffusées doivent aider les autres pays européens à connaître l'Allemagne.

A l'heure de l'intégration européenne, cette mission est déjà d'importance, mais elle en revêt encore davantage du fait de la résurrection en zone d'occupation soviétique du « Deutschlandsender », nom connu dans toute l'Europe depuis les années vingt. Les autorités communistes en

ont fait un instrument de propagande dont le rayonnement dépasse largement les frontières de l'Allemagne. Les émetteurs existant dans les différents Länder de la République fédérale ne peuvent lui faire concurrence et il a été nécessaire d'avoir recours aux installations à ondes longues et moyennes dont le « Deutschlandfunk » dispose aujourd'hui.

Théoriquement, l'émetteur de Cologne peut atteindre la majeure partie des 117 millions d'auditeurs d'Europe, mais la langue allemande n'est pas, pour ce faire, un véhicule suffisant, si bien que les services de langues étrangères, notamment ceux axés sur certains pays, ont été développés. L'extension de la coopération franco-allemande pose notamment la question de savoir si ces émissions ne pourraient pas constituer une contribution européenne importante. Elle a été couronnée de succès comme le prouvent, après plusieurs

mois d'activité, les nombreuses lettres envoyées par des auditeurs de France et de Belgique.

Pourtant, la partie des secteurs où l'on entend le « Deutschlandfunk » comporte encore nombre de taches blanches et les émissions en langues étrangères doivent être développées.

Toutefois, un principe directeur immuable vaut pour toutes les émissions: le « Deutschlandfunk » n'est pas un instrument de propagande comme le « Deutschlandsender » communiste. Il diffuse des informations dignes de foi et détaillées qui donnent une image vivante de la vie politique, économique et culturelle en Allemagne.

Chaque émission d'une demi-heure débute par un bulletin de nouvelles, suivi d'une revue de presse et d'un commentaire politique. Puis reportages et interviews, qui animent une rubrique d'actualités, viennent compléter et expliquer les informations.

## bulletin européen

Fondateur: CONSTANTIN DRAGAN - Directeur responsable: GIORGIO DEL VECCHIO  
Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME  
Tél. 671.260

### ABONNEMENTS

Italie . . . . .	Lires 2000	Etranger . . . . .	Dollars 3,—
ABONNEMENT D'HONNEUR	- 5000	ABONNEMENT D'HONNEUR	.. 10,—

c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par: Europa S.à.r.l. et  
Ente Civile Universitatis Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/12/1951

STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

# bulletin européen

**TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME**

**R O M E**

**Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN**

*ont collaboré...*

Konrad ADENAUER, Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUTER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON-BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Sénateur Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A. V. GIARDINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKY, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislav KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J. LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Manlio MISEROCCHI, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUCKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Peter RATAZZI, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINT-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TRMPONT, Georges USCATESCU, Pierre VINOT, Raymond WARNIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.